COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 22.04.2022

Réunion Télématique

Membres interrogés :
M. LERESTEUX, Président
Mmes EVAIN et LE MAISTRE
MM. BAILLARD, BEAUCAMP, BELLISSENT, CUCURULO, DESHEULLES, DESMONS, DUBOURG, FERET, GALLIOT, GIFFARD, GOURDEL, GRESSENT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LE GALL, MICHEL, RAHO, ROUTIER et VOISIN.

1 – PROPOSITION DES GROUPES DE LA PHASE 2 – R1 FUTSAL

Faisant suite à la seule proposition de composition des groupes de la phase 2 du championnat Régional 1 Futsal, les membres du bureau restreint ont invité la commission régionale futsal à élaborer une seconde proposition en prenant en compte les critères géographiques, à soumettre à décision du Comité de Direction quant à celle des deux propositions à retenir.

- PROPOSITION 1 (groupes B à C de niveau)

GROUPE A « accession »
US GUERINIERE
FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE
O DE DARNETAL
HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT

GROUPE B
HEROUVILLE FUTSAL 2
AS MADRILLET CHATEAU BLANC
CAEN FUTSAL CLUB
ATHLETI'CAUX
AL DEVILLE MAROMME
AS VILLERS HOULGATE CF

GROUPE C
CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB
LOUVIERS FC
SU DIVES CABOURG
SC HAVRAIS
ROMILLY PT ST PIERRE
FUTSAL AC LE HAVRE

GROUPE D
FC TROARN
CMS OISSEL
ASL CHEMIN VERT
US GRANVILLAISE

- PROPOSITION 2 (groupes B à C géographiques)

GROUPE A « accession »
US GUERINIERE
FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE
O DE DARNETAL
HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT

GROUPE B
US GRANVILLAISE
CAEN FUTSAL CLUB
ASL CHEMIN VERT
HEROUVILLE FUTSAL 2
FC TROARN
SU DIVES CABOURG

GROUPE C
ATHLETI'CAUX
CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB
FUTSAL ATHLETIC CLUB
SPORTING CLUB HAVRAIS

GROUPE D
AL DEVILLE MAROMME
AS MADRILLET CHATEAU BLANC
CMS OISSEL
ROMILLY PT ST PIERRE FC
LOUVIERS FC

Les membres du Comité de Direction valident la seconde proposition à la majorité.

L'ensemble des décisions ci-dessus énoncées portant sur la composition des divers groupes est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES